



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **deuxième réunion** du Conseil syndical du SPUQ 2021-2022, tenue le vendredi 1^{er} octobre 2021, à 12 h 30, en visioconférence, plateforme zoom.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du projet de procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ tenue le 1^{er} septembre 2021
4. Informations
5. Accès à l'UQAM en temps de pandémie : présentation d'une preuve vaccinale ou d'un résultat négatif à un test de dépistage du COVID-19
6. Installation de caméras de surveillance
7. Divers

Présences

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Dominic Papillon
	Danse	
	École de design	Lyne Lefebvre
	École supérieure de théâtre	
	Études littéraires	Louis-Daniel Godin Karine Rosso
	Histoire de l'art	Valérie Angenot Pierre-Édouard Latouche Ons Barnat
Communication	Comm. sociale et publique	Vincent Duclos-Bélanger
	École de langues	Agnès Baron Monica Soto
	École des médias	Stéfany Boisvert Kathleen Lévesque
Science politique et droit	Science politique	Isabelle Gusse Geneviève Pagé
	Sciences juridiques	Rémi Bachand Stéphanie Bernstein
Sciences	Chimie	
	Informatique	Joël Lefebvre Vladimir Reinharz
	Mathématiques	David Guillemette Valeriane Passaro Claude Pichet
		Hugh R. Thomas
		François Dragon
	Sciences biologiques	Mario Houde
	Sciences de l'activité physique	Mariève Blanchet David St-Pierre
	Sc. de la Terre et de l'atm.	Violaine Ponsin
	Didactique	Lise Lemay
	Didactique des langues	Andréanne Gagné Kevin Papin
Sciences de l'éducation	Éduc. et form. spécialisées	Myriam Fontaine Vitor Matias
		Jean-Pierre Mercier
	Éducation et pédagogie	Sérigne Ben Diédhiou Dan Thanh Duong Thi
Sc. de la gestion	Analytique, opérations et	Simon Bourdeau

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

	technologie de l'information	Matthieu Gruson
	Études urbaines et touristiques	Daniel Tomiuk Hélène Bélanger Benoit Duguay Juste Rajaonson
	Finance Management	Ahmad Al-Haji Joëlle Bissonnette Christina Constantinidis Kerstin Kuyken Olga Navarro-Flores
	Marketing Organisation et ress. humaines	Karim Errajaa Martin Chadoin Mariline Comeau-Vallée Stéphanie Blandine Emilien
	Sciences comptables	Robert Robillard Michel Sayumwe
	Sciences économiques	Alessandro Brattieri Charles Séguin
	Stratégie, responsabilité sociale et environnementale	Amélie Cloutier Marie Langevin
Sc. humaines	Géographie	Stéphane Bernard
	Histoire	John Drendel Jean-Philippe Garneau Martin Petitclerc Lyse Roy
	Linguistique	Richard Compton Marine Le Mené
	Philosophie	Arielle Bonneville-Roussy
	Psychologie	Éric Feugé Maryvonne Merri Sophie Meunier Yanick Provost-Savard
	Sciences des religions	Eve Paquette
	Sexologie	Mathieu Goyette Stella Gurreri Julie Lavigne
	Sociologie	Stéphanie Pache Élias Rizkallah
	Travail social	Jade Bourdages-Lafleur

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Geneviève Hervieux
	1 ^{re} vice-présidente	Henriette Bilodeau
	2 ^e vice-présidente	Frédéric Fournier
	3 ^e vice-président	Louis Gaudreau
	4 ^e vice-président	Martin Gallié
	Trésorier	Daniel Chapdelaine
	Secrétaire générale	Catherine Gosselin

Représentantes, représentants de faculté

	Arts	Itay Sapir
	Communication	Emily Rosales
	Science politique et droit	Bruce Broomhall
	Sciences	Jean Privat
	Sciences de l'éducation	Jean Horvais
	Sciences de la gestion	
	Sciences humaines	Julia Poyet
Membre exécutif sortant Conseillère FP-CSN		Michel Lacroix
		Vanessa Collin-Lavoie

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	Arts visuels et médiatiques	Véronique Côté Susan Turcot
	Danse	Hélène Duval Elisabeth Hould Andrée Martin
	Études littéraires	Philippe Charron Jean-François Hamel
	Histoire de l'art	Monia Abdallah Caroline Hotte
Communication	Communication sociale et publique École de langues	Dominic Duval Oumar Kane Annie Desaulniers Djaouida Hamdani Jessica Payeras
	École des médias	Mouloud Boukala
Science politique et droit		
Sciences	Informatique	Marie-Jean Meurs Sébastien Mosser
	Mathématiques	François Bergeron Christophe Hohlweg Descary Marie-Hélène Doris Jeannotte Mathieu Pigeon Christophe Reutenauer Mireille Saboya Fabienne Venant
	Sciences biologiques	Tatiana Scorza
	Sciences de l'activité physique	Philippe Chaubet
Sc. de l'éducation	Didactique des langues Éducation et pédagogie	Véronique Fortier Houssine Dridi France Gravelle Patrizia Villotti
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour. Finance Management	Julia Csergo Alexandre Roch Nancy Aumais Guy Cucumel Sanaa El-Boukri Anne-Laure Saives
	Marketing Organisation et ress. hum.	Ahlem Hajjem Frédéric Gilbert Mélanie Lefrançois
Sc. humaines	Histoire	Benjamin Deruelle Marie-Adeline Le Guennec Piroska Nagy
	Philosophie Psychologie Sociologie	Luca Gili Kim Lavoie Guillaume Dufour

1. Élection à la présidence d'assemblée

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Eve Paquette, Agnès Baron est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

Ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du projet du procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ tenue le 1^{er} septembre 2021
4. Informations
5. Efficacité des systèmes de ventilation dans les pavillons de l'UQAM
6. Accès à l'UQAM en temps de pandémie : présentation d'un passeport vaccinal ou d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID
 - Plénière
7. INFO-COVID « Aménagements académiques en cas d'absence justifiée liée à la COVID » : le rôle de la Commission des études bafoué par la direction de l'UQAM
8. Nouvelle consigne de la direction de l'UQAM relativement aux voyages à l'étranger : le SPUQ s'y oppose
9. Installation de caméras de surveillance : le SPUQ exige une politique institutionnelle
10. Divers

Sur proposition de Benoit Duguay, appuyée par Monica Soto, le projet d'ordre du jour révisé est adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical 2021-2022 tenue le 1^{er} septembre 2021

Sur proposition d'Hélène Bélanger, appuyée par Mario Houde, le procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2021-2022 tenue le 1^{er} septembre 2021 est adopté sans modification.

4. Informations

La présidente souligne la participation active des professeur.e.s et maîtres de langue aux réunions du Conseil syndical 2021-2022; elle y voit un signe de leur engagement dans la vie universitaire et une réaffirmation de leur adhésion au principe de cogestion. Elle mentionne que le retour de la communauté uqamienne sur le campus après 18 mois d'absence est à la fois étrange et stimulant, et que l'imprévisibilité de la situation et son impact sur la santé et la sécurité sur le campus inquiètent plusieurs membres. Des projets de résolution pour réduire les inquiétudes et pour s'assurer que notre environnement de travail est sécuritaire seront discutés aux points 5 de l'ordre du jour.

Liberté académique

Geneviève Hervieux rappelle le sondage mené par la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire pilotée par Alexandre Cloutier et à laquelle participe le professeur Yves Gingras, du Département d'histoire à l'UQAM. Les résultats dévoilés dans les médias révèlent, entre autres, que l'expérience personnelle de la censure concerne essentiellement les sujets délicats et la crainte de répercussions négatives, et qu'elle s'observe davantage dans les activités d'enseignement qu'en recherche; les personnes touchées sont principalement les répondant.e.s du domaine des sciences humaines et sociales. Les résultats révèlent que la moitié des participant.e.s affirment ne pas savoir si leur convention collective comprend une clause sur la liberté académique, ni connaître le mécanisme de traitement de plaintes lorsque la liberté universitaire est bafouée. La présidente invite les professeur.e.s et les maîtres de langue à consulter l'article 5 de la convention collective qui balise les notions de libertés politiques et universitaires.

Modernisation du régime de santé et sécurité au travail : recul de la protection des femmes

La présidente informe le Conseil de l'adoption du projet de loi 59 « Modernisation du régime de santé et sécurité au travail » par l'Assemblée nationale malgré les nombreuses protestations de la part des regroupements de défense des droits des travailleurs et travailleuses et des syndicats. Ces derniers dénonçaient notamment la réduction de la teneur du risque lié à certains types de travail, effectué généralement par des femmes, et le retrait des dispositions déterminant la

composition des comités CNESST (nombre de membres et parité de genre), ainsi que le nombre d'heures minimales devant être consacrées à la prévention dans les milieux de travail. Geneviève Hervieux mentionne qu'un examen détaillé de la loi 59 permettra de connaître ses répercussions dans notre milieu de travail.

Grief portant sur la discrimination selon l'âge

Geneviève Hervieux rappelle le contexte ayant mené au dépôt d'un grief portant sur la clause 28.09 de la convention collective en janvier 2017. En mai dernier, l'arbitre tranchait en faveur du SPUQ obligeant l'UQAM à rétablir et à rembourser immédiatement le salaire perdu avec intérêt aux professeur.e.s touché.e.s par la clause 28.09. En juin, l'UQAM déposait un pourvoi en contrôle judiciaire et une demande de sursis de paiement immédiat à la Cour supérieure. Hier, le SPUQ apprenait que la demande de sursis avait été rejetée et l'UQAM devait sans délai verser les sommes dues et rétablir le plein salaire des professeur.e.s de 71 ans et plus.

Convention collective

La 1^{re} vice-présidente, Henriette Bilodeau, rapporte que l'impact de la pandémie sur la réalisation des trois composantes de la tâche des professeur.e.s n'a pas toujours été pris en compte dans l'examen des dossiers d'évaluation pour le renouvellement de contrat et d'acquisition de la permanence. Elle invite les collègues, membres des comités d'évaluation, à se rappeler que le niveau de productivité n'a pu être aussi élevé qu'en temps normal.

Comité du SPUQ de lutte contre le racisme

Le 3^e vice-président, Louis Gaudreau mentionne que le sondage sur les manifestations de racisme à l'UQAM initié par le Comité du SPUQ de lutte contre le racisme a pris fin le 10 septembre dernier et que l'analyse des données est en cours. Il annonce que des rencontres midi-14 h se tiendront pour discuter entre collègues de la question du racisme à l'UQAM. Il invite les membres à y participer.

Période de questions - échanges

On s'étonne de la tenue de sondages pour recenser la préférence des professeur.e.s relativement aux modalités d'enseignement (en présence ou à distance) pour la session d'hiver 2022. On rappelle qu'il s'agit d'une consigne donnée par le vice-recteur à la Vie académique.

Un membre souhaite que soient ajoutées dans la convention collective des balises pour l'enseignement en ligne pour réduire les pressions croissantes pour ce type d'enseignement tant de la part des étudiant.e.s que de la part de la direction de l'UQAM. Henriette Bilodeau confirme que la pression pour enseigner en ligne est ressentie par plusieurs membres. Elle confirme également l'absence de clause sur l'enseignement en ligne, bien que la « Lettre d'entente n° 4 relative à l'enseignement en ligne », intégrée à notre convention collective lors de la dernière négociation, vise la création d'un comité paritaire afin d'évaluer le projet pilote mis en place par l'Université. Elle ajoute à cet égard que la situation de crise sanitaire n'a pas permis de créer ce comité, mais a obligé l'ensemble des professeur.e.s et des maîtres de langue à dispenser leur enseignement à distance. Elle rappelle également les résolutions du SPUQ pour que soit balisé l'enseignement en ligne et, face à celles-ci, l'absence de réponse de la part de la direction. Par ailleurs, les cours en ligne demandent du support technique, lequel n'est pas à la hauteur des besoins. Elle mentionne que le comité exécutif n'a pas pris position en ce qui concerne cette modalité d'enseignement, car une réflexion est nécessaire pour d'une part, estimer son impact sur la tâche professorale et, d'autre part, s'assurer que l'enseignement en ligne soit un choix pédagogique.

Elle rappelle le grief déposé pour que soit reconnue la surcharge de travail liée au passage d'un cours en présence vers un cours en ligne, ainsi que l'importance d'avoir une position collective relativement à cette modalité d'enseignement le temps que se règle le grief. S'engager dans une démarche individuelle, pour répondre aux besoins de formation, pourrait affaiblir la portée du grief de même que toutes demandes subséquentes pour obtenir des balises dans les conventions collectives.

La discussion fait ressortir des préoccupations (santé des professeur.e.s) relativement aux conditions d'enseignement en présence (p. ex. taille des salles et nombre d'étudiant.e.s par groupe-cours). On propose d'ajouter une clause permettant de distinguer les raisons justifiant le choix d'enseigner en ligne, soit pour des raisons de santé ou pour des raisons pédagogiques.

Un membre se dit plutôt en défaveur de l'enseignement en ligne, car il craint que cette modalité d'enseignement contribue à l'effritement de la vie associative. Il souhaite connaître les motivations derrière le choix d'enseigner en ligne alors que cela accroît la charge de travail.

Des membres interviennent pour partager leur expérience, ce qui permet de renforcer le principe énoncé précédemment : le choix de l'enseignement en ligne doit reposer sur des motifs pédagogiques ou de protection de la santé.

5. Efficacité des systèmes de ventilation dans les pavillons de l'UQAM

La présidente contextualise le projet de résolution et rappelle les nombreuses demandes formulées à l'administration pour connaître les données sur les systèmes de ventilation, le protocole mis en place sur la qualité de l'air et sur la ventilation. Connaître cette information est une façon de mettre de l'avant le principe de précaution qu'exige la situation sanitaire.

On procède à la lecture du projet de résolution

21CS765 EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE VENTILATION DANS LES PAVILLONS DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU qu'il existe un consensus scientifique quant au mode de propagation du virus SRAS-CoV-2 qui se fait par aérosol;
- ATTENDU qu'un nombre élevé de personnes circulent quotidiennement dans les pavillons de l'UQAM;
- ATTENDU que le SPUQ ignore les mesures prises par la direction pour vérifier en continu l'état des systèmes de ventilation et la qualité de l'air dans les pavillons de l'UQAM malgré ses demandes répétées;
- ATTENDU le manque d'information permettant de s'assurer que l'UQAM est un milieu de travail sécuritaire en ce qui concerne la propagation du virus;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- ESTIME qu'il est nécessaire de connaître l'efficacité des systèmes de ventilation et la qualité de l'air pour faire croître le sentiment de sécurité des membres de la communauté lorsqu'ils fréquentent les pavillons de l'UQAM;
- EXIGE que la direction de l'UQAM procède à des tests d'efficacité des systèmes de ventilation et de la qualité de l'air et que ces tests soient effectués en continu, dans des locaux de taille différente et au moment où se donnent les cours;
- EXIGE que la direction de l'UQAM débute les tests d'efficacité des systèmes de ventilation et de qualité de l'air dès la réception de la présente résolution;
- EXIGE que la direction de l'UQAM produise des rapports sur l'efficacité des systèmes de ventilation et sur la qualité de l'air dans les pavillons de l'UQAM et les transmette périodiquement à l'ensemble de la communauté universitaire, et, à défaut de collaborer, le SPUQ se verra dans l'obligation de déposer une plainte à la Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Accès à l'UQAM en temps de pandémie : présentation d'un passeport vaccinal ou d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID

Geneviève Hervieux rappelle que la discussion tenue lors du premier conseil syndical 2021-2022 a permis de constater la diversité des points de vue sur la proposition de l'obligation d'être vacciné contre la COVID-19 pour accéder au campus de l'UQAM et a fait ressortir l'importance de considérer l'ensemble des caractéristiques associées (i.e. légale, sociale, émotionnelle, physique, psychologique, économique, organisationnelle, etc.) avant de prendre une décision collective. La tenue d'une plénière permettra d'exprimer et d'entendre les points de vue qu'ils soient individuels ou collectifs.

La présidente d'assemblée ouvre la plénière (20 minutes).

Des membres de l'assemblée ont pris la parole à titre de délégué.e.s pour transmettre le résultat des discussions en assemblée départementale, d'autres ont pris la parole à titre personnel pour partager, soit leur expérience d'enseignement en présentiel dans le contexte de pandémie, soit leur expertise en matière d'immunologie, d'efficacité des tests de dépistage du virus ou des considérations quant à l'acceptabilité sociale des vaccins contre la COVID-19 et du coût associé à l'application de la mesure pour l'UQAM.

La discussion a fait ressortir les points suivants : les experts considèrent que la vaccination du plus grand nombre de personnes est une solution optimale pour enrayer la pandémie, mais cette stratégie crée une division importante au sein de certains groupes de personnes qui s'interrogent sur la pertinence du vaccin; l'exigence d'une preuve vaccinale pour accéder au campus de l'UQAM est difficilement applicable et risque d'entraîner un relâchement des mesures sanitaires, ou alors le temps de vérification pourrait créer des problèmes dans le déroulement des cours (p. ex. retard des étudiant.e.s); la présentation d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 est préférable à la présentation de la preuve vaccinale; l'augmentation de la tâche des professeur.e.s et des maîtres de langue qui doivent répondre à tous les étudiant.e.s peu importe leur statut vaccinal; l'importance d'améliorer le processus d'autodéclaration; la crainte que les étudiant.e.s n'adhérant pas à cette exigence se tournent vers les autres universités qui n'exigent pas la preuve vaccinale; la crainte que l'obligation de présenter une preuve vaccinale devienne une mesure d'exclusion; la crainte que des données sensibles sur l'état de santé des membres de la communauté soient accessibles à l'employeur; l'importance d'un avis juridique sur cette exigence; on s'inquiète du fait que les personnes dans la tranche d'âge 20 à 30 ans soient proportionnellement les moins vaccinées mais les plus à risque.

Les échanges permettent de constater l'absence de consensus au sein du Conseil quant à l'exigence de la preuve vaccinale pour accéder au campus de l'UQAM.

Fin de la plénière

La secrétaire générale procède à la lecture du projet de résolution.

ACCÈS À L'UQAM EN TEMPS DE PANDÉMIE : PRÉSENTATION D'UN PASSEPORT VACCINAL OU D'UN RÉSULTAT NÉGATIF À UN TEST DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19

Proposition du Conseil exécutif

- | | |
|---------|--|
| ATTENDU | que le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le gouvernement le 22 septembre 2021 (décret 1251-2021); |
| ATTENDU | les discussions au Conseil syndical du SPUQ tenu le 1 ^{er} septembre 2021; |
| ATTENDU | que lors de cette réunion, la résolution déposée en séance concernant la vaccination obligatoire des membres de la communauté uqamienne a été laissée sur table; |
| ATTENDU | l'engagement de placer cette résolution à l'ordre du jour du prochain Conseil syndical; |

- ATTENDU la résolution du Département d'informatique et celle de l'École des médias se prononçant en faveur de l'exigence du passeport vaccinal pour accéder au campus de l'UQAM et demandant au SPUQ de mettre en œuvre tous les moyens possibles afin de soutenir cette position;
- ATTENDU la résolution du Comité exécutif du Département de management demandant au SPUQ d'ouvrir un débat sur l'exigence d'un passeport vaccinal pour accéder au campus de l'UQAM;
- ATTENDU que la rentrée d'automne a lieu alors que le Québec traverse une 4^e vague de la pandémie de COVID-19 nourrie par la diffusion du variant Delta;
- ATTENDU qu'il existe un consensus scientifique international à l'effet que la vaccination est la mesure de santé publique la plus efficace pour lutter contre la COVID-19 et ses manifestations les plus sévères;
- ATTENDU les discussions en séance;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :
- SE PRONONCE en faveur de l'exigence du passeport vaccinal pour avoir accès au campus de l'UQAM ou d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19;
- DEMANDE à la direction de l'imposer, sans que la mise en œuvre d'une telle mesure ne menace le droit au travail des membres de la communauté de l'UQAM;
- DEMANDE à la direction de l'UQAM de déployer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure dans le respect du droit à la vie privée des membres de la communauté et sans recourir à des dispositifs permettant de colliger, de conserver ou de transmettre à des tiers des informations sur ceux-ci et celles-ci.

AMENDEMENT

Sur proposition de John Drendel, appuyée par Stéphanie Pache, un élément est ajouté : « Demande que l'université publie toutes les semaines un rapport chiffré sur le nombre de cas de COVID constatés dans la communauté de l'UQAM, étudiant.e.s et employé.e.s. »

Le vote sur l'amendement est demandé.

Pour : 49
Contre : 4
Abstentions : 3

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

AMENDEMENT

Sur proposition de Joëlle Bissonnette, appuyée par Geneviève Pagé, un ajout est discuté: « Demande à la direction de l'UQAM de proposer un plan d'action concret qui prend en considération toutes les mesures nécessaires pour améliorer les protocoles en place (accélération des délais de réponses au formulaire d'auto-déclaration, changement de locaux, sensibilisation des membres de la communauté, donner plus de flexibilité aux professeur.es dans la gestion des situations, etc.) et garantir des conditions nécessaires de travail les plus sécuritaires possible, la présentation d'une preuve vaccinale, c'est-à-dire la preuve d'une vaccination adéquate ou à défaut un résultat négatif à un test de covid-19 récemment et régulièrement effectué, étant l'une des mesures possibles. »

Louis Gaudreau propose de modifier la demande d'amendement, la discussion permet de reformuler à l'amiable l'amendement de la manière suivante :

« Demande à la direction de l'UQAM de proposer un plan d'action concret qui prend en considération toutes les mesures nécessaires pour améliorer les protocoles en place (accélération des délais de réponses au formulaire d'auto-déclaration, changement de locaux, sensibilisation des membres de la communauté, donner plus de flexibilité aux professeur.es dans la gestion des situations, etc.) et garantir des conditions sanitaires de travail les plus sécuritaires possible. »

La question préalable sur l'amendement à l'amiable est demandée

Pour 54
Contre 0

Un membre demande le vote à scrutin secret mais n'obtient pas l'appui nécessaire pour que soit organisé un vote à scrutin secret. Le vote se fait à mains levées.

On procède au vote.

Pour l'amendement : 11
Contre l'amendement : 34
Abstentions : 12

REJETÉ À LA MAJORITÉ

La discussion se poursuit.

Un membre pose la question préalable.

Se disent en faveur : 44
Se disent en défaveur : 7
S'abstiennent : 3

Le conseil est prêt à se prononcer sur la résolution.

On procède à la lecture du projet de résolution amendée

21CS766 ACCÈS À L'UQAM EN TEMPS DE PANDÉMIE : PRÉSENTATION D'UN PASSEPORT VACCINAL OU D'UN RÉSULTAT NÉGATIF À UN TEST DE DÉPISTAGE DE LA COVID-19

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU que le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire a été décrété par le gouvernement le 22 septembre 2021 (décret 1251-2021);
- ATTENDU les discussions au Conseil syndical du SPUQ tenu le 1^{er} septembre 2021;
- ATTENDU que lors de cette réunion, la résolution déposée en séance concernant la vaccination obligatoire des membres de la communauté uqamienne a été laissée sur table;
- ATTENDU l'engagement de placer cette résolution à l'ordre du jour du prochain Conseil syndical;
- ATTENDU la résolution du Département d'informatique et celle de l'École des médias se prononçant en faveur de l'exigence du passeport vaccinal pour accéder au campus de l'UQAM et demandant au SPUQ de mettre en œuvre tous les moyens possibles afin de soutenir cette position;
- ATTENDU la résolution du Comité exécutif du Département de management demandant au SPUQ d'ouvrir un débat sur l'exigence d'un passeport vaccinal pour accéder au campus de l'UQAM;
- ATTENDU que la rentrée d'automne a lieu alors que le Québec traverse une 4^e vague de la pandémie de COVID-19 nourrie par la diffusion du variant Delta;

ATTENDU qu'il existe un consensus scientifique international à l'effet que la vaccination est la mesure de santé publique la plus efficace pour lutter contre la COVID-19 et ses manifestations les plus sévères;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

SE PRONONCE en faveur de l'exigence du passeport vaccinal pour avoir accès au campus de l'UQAM ou d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 le temps de la pandémie;

DEMANDE à la direction de l'imposer, sans que la mise en œuvre d'une telle mesure ne menace le droit au travail des membres de la communauté de l'UQAM;

DEMANDE à la direction de l'UQAM de déployer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette mesure dans le respect du droit à la vie privée des membres de la communauté et sans recourir à des dispositifs permettant de colliger, de conserver ou de transmettre à des tiers des informations sur ceux-ci et celles-ci;

DEMANDE que l'université publie toutes les semaines un rapport chiffré sur le nombre de cas de COVID constatés dans la communauté de l'UQAM, étudiant.e.s et employé.e.s.

Un membre demande de procéder à un vote à scrutin secret mais n'obtient pas l'appui nécessaire pour sa mise en œuvre. Le vote se déroule à mains levées.

Pour : 34
Contre : 12
Abstentions : 13

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7. INFO-COVID « Aménagements académiques en cas d'absence justifiée liée à la COVID » : le rôle de la Commission des études bafoué par la Direction de l'UQAM

La présidente résume les démarches effectuées auprès de la direction afin que des modifications soient effectuées aux informations présentées sur le site Info-Covid pour qu'elles respectent les décisions de la Commission des études et la convention collective. La direction n'a pas pris en compte nos demandes et par conséquent, une mise en demeure exigeant de retirer ces informations a été envoyée au vice-recteur à la Vie académique. Cette démarche juridique a donné lieu à certains changements, mais l'information ne respecte toujours pas les décisions de la Commission des études en ce qui concerne la validation des activités académiques. La présidente ajoute que les membres professoraux de la Commission des études déplorent que, régulièrement, les résolutions de la Commission des études ne soient pas exécutées ou transmises intégralement. Le projet de résolution consiste à réaffirmer la gestion participative comme mode de fonctionnement de l'UQAM.

On procède à la lecture du projet de résolution.

21CS767 INFO-COVID « AMÉNAGEMENTS ACADÉMIQUES EN CAS D'ABSENCE JUSTIFIÉE LIÉE À LA COVID » : LE RÔLE DE LA COMMISSION DES ÉTUDES BAFOUÉ PAR LA DIRECTION DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'imposition par l'administration de l'UQAM d'un retour en présentiel à la session d'automne 2021 pour tous et toutes, sans dérogation ou presque;

ATTENDU les inquiétudes légitimes du corps professoral face à la propagation de la COVID-19;

- ATTENDU qu'au cours du mois d'août, le Comité exécutif du SPUQ a demandé à maintes reprises à la direction de respecter les instances démocratiques de l'UQAM en corrigeant les informations relatives aux aménagements académiques présentées dans le site INFO-COVID;
- ATTENDU que le Conseil syndical a adopté à l'unanimité une résolution pour rétablir l'intégralité du règlement n° 5 « Règlement des études de premier cycle » et réaffirmer le rôle des instances de l'UQAM dans les décisions académiques (21CS764);
- ATTENDU que le 14 septembre dernier, la Commission des études a adopté à l'unanimité une résolution demandant « que les comités de programme, aux côtés des directions départementales, conformément au Règlement n° 5 des études de premier cycle, soient dès maintenant invités à travailler à la planification des modalités de prestation des cours en vue du trimestre d'hiver 2022 » – Résolution 2021-CE-14099 « Réaffirmation du rôle des instances dans les décisions académiques »;
- ATTENDU que les inscriptions aux cours de la session d'hiver 2022 débutent le 4 octobre prochain et qu'il est nécessaire que soient précisées les modalités d'enseignement;
- ATTENDU l'article 3.5 n) du règlement n° 2 de régie interne de l'UQAM qui stipule qu'une des responsabilités du vice-recteur à la Vie académique est de mettre en œuvre les décisions de la Commission des études;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- EXIGE que le vice-recteur à la Vie académique diffuse la résolution « Réaffirmation du rôle des instances dans les décisions académiques » (2021-CE-14099) à l'ensemble de la communauté;
- INVITE les directions de programme et de département à contribuer à la diffusion de cette information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Nouvelle consigne de la direction de l'UQAM relativement aux voyages à l'étranger : le SPUQ s'y oppose

La présidente mentionne la multiplication de nouvelles directives déposées sur le site web de l'UQAM ou acheminées directement aux professeur.e.s et maîtres de langues assumant la direction de département et de programmes sans que le SPUQ en soit informé. Elle rappelle que toute correspondance adressée par l'Université à l'ensemble des professeur.e.s et des maîtres de langue qui porte sur la convention collective doit être transmise au SPUQ. L'information véhiculée dans les nouvelles directives relativement aux voyages à l'étranger modifie les responsabilités des professeur.e.s et maîtres de langue qui occupent un poste de directeur, directrice de département, d'école ou de vice-doyenne, vice-doyen. En aucun cas, la direction départementale ne doit faire office de supérieure hiérarchique, mais c'est le cas dans la mise en œuvre de ce formulaire. Qui plus est, un comité formé de personnes non-académiques doit aussi se prononcer sur la demande de dérogation pour voyages à l'étranger.

CONSIGNE ACTUELLE DE LA DIRECTION DE L'UQAM RELATIVEMENT AUX VOYAGES À L'ÉTRANGER : LE SPUQ S'Y OPPOSE

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU l'article 10.01 de la convention collective des professeur.es énonçant la constitution de la tâche des professeur.es qui comporte trois composantes (enseignement, recherche ou création, service à la collectivité);
- ATTENDU l'article 8.04 - 5 de la convention collective des maîtres de langue relativement à « la direction et l'organisation de congrès, colloques, séminaires, symposiums, groupes de travail, missions ou autres

événements scientifiques (...) reliés aux activités de l'École de langues »;

ATTENDU que la direction de l'UQAM a mis en œuvre les mesures nécessaires pour que la composante enseignement puisse reprendre dans les conditions du présentiel;

ATTENDU que la recherche est une composante à part entière de la tâche professorale et un critère de l'évaluation des professeur.es;

ATTENDU que des colloques et séjours de recherche en mode présentiel sont à nouveau organisés à l'UQAM et dans le monde;

ATTENDU que les frontières s'ouvrent et que les collectes de données sur le terrain à l'extérieur du Canada redeviennent possibles;

ATTENDU que le gouvernement du Canada autorise les déplacements professionnels essentiels à l'extérieur du Canada;

ATTENDU que l'UQAM exige de compléter une « Demande de dérogation pour effectuer un déplacement à l'étranger »;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE à la direction de l'UQAM :

- de rétablir, pour les professeur.es et les maîtres de langue, la possibilité d'exercer leur travail à l'extérieur du Canada;
- de supprimer la nécessité de demander une exemption pour des déplacements essentiels de recherche à l'extérieur du Canada;
- de respecter le mode de fonctionnement collégial de l'UQAM et de ses instances démocratiques.

La discussion fait ressortir l'importance d'ajouter à l'amiable l'attendu suivant :

« Attendu l'exigence imposée par l'UQAM de faire valider le caractère essentiel du séjour par un.e collègue (vice-doyen.ne à la recherche ou directeur, directrice de département) ce qui va à l'encontre du mode de fonctionnement collégial de l'UQAM ».

21CS768 CONSIGNE ACTUELLE DE LA DIRECTION DE L'UQAM RELATIVEMENT AUX VOYAGES À L'ÉTRANGER : LE SPUQ S'Y OPPOSE

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'article 10.01 de la convention collective des professeur.es énonçant la constitution de la tâche des professeur.es qui comporte trois composantes (enseignement, recherche ou création, service à la collectivité);

ATTENDU l'article 8.04 - 5. de la convention collective des maîtres de langue relativement à « la direction et l'organisation de congrès, colloques, séminaires, symposiums, groupes de travail, missions ou autres événements scientifiques (...) reliés aux activités de l'École de langues »;

ATTENDU que la direction de l'UQAM a mis en œuvre les mesures nécessaires pour que la composante enseignement puisse reprendre dans les conditions du présentiel;

ATTENDU que la recherche est une composante à part entière de la tâche professorale et un critère de l'évaluation des professeur.es;

ATTENDU que des colloques et séjours de recherche en mode présentiel sont à nouveau organisés à l'UQAM et dans le monde;

- ATTENDU que les frontières s'ouvrent et que les collectes de données sur le terrain à l'extérieur du Canada redeviennent possibles;
- ATTENDU que le gouvernement du Canada autorise les déplacements professionnels essentiels à l'extérieur du Canada;
- ATTENDU que l'UQAM exige de compléter une « Demande de dérogation pour effectuer un déplacement à l'étranger »;
- ATTENDU l'exigence imposée par l'UQAM de faire valider le caractère essentiel du séjour par un.e collègue (vice-doyen.ne à la recherche ou directeur, directrice de département) ce qui va à l'encontre du mode de fonctionnement collégial de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE à la direction de l'UQAM :

- de rétablir, pour les professeur.es et les maîtres de langue, la possibilité d'exercer leur travail à l'extérieur du Canada;
- de supprimer la nécessité de demander une dérogation pour des déplacements essentiels de recherche à l'extérieur du Canada;
- de respecter le mode de fonctionnement collégial de l'UQAM et de ses instances démocratiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Installation de caméras de surveillance : le SPUQ exige une politique institutionnelle

La présidente mentionne qu'au mois d'août des professeur.e.s l'ont informée de la présence de caméras supplémentaires dans les pavillons de l'UQAM. L'esprit de surveillance et de contrôle inquiète ces professeur.e.s parce que le projet d'installer des caméras n'a pas été présenté à la communauté, d'une part, et parce que le positionnement des caméras suscite des interrogations, d'autre part. Elle rappelle qu'on assiste depuis quelques années à une recrudescence de la volonté de surveillance à l'université. Le projet de résolution est un rappel des démarches effectuées il y a plusieurs années pour que la direction de l'UQAM fasse connaître les objectifs poursuivis par l'augmentation du nombre de caméras dans les pavillons, pour qu'elle s'engage à ce que l'usage des caméras de surveillance installées y correspondent et que le droit à la vie privée soit préservé.

INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE : LE SPUQ EXIGE UNE POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU l'installation d'un nombre important de nouvelles caméras de sécurité dans les différents pavillons de l'UQAM au cours des derniers mois;
- ATTENDU que cette installation a été faite en pleine période pandémique, période marquée par l'absence sur le campus de la très grande majorité des membres de la communauté de l'UQAM;
- ATTENDU que cette installation s'est faite sans débat dans la communauté uqamienne;
- ATTENDU les questions importantes que ces caméras soulèvent en matière de respect de la vie privée et de conduite responsable en recherche, notamment en matière d'éthique de la recherche avec les êtres humains, ainsi que pour le militantisme syndical et étudiant;
- ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité au Conseil syndical du SPUQ le 24 janvier 2013 (13CS646) qui demandait « à l'administration de

renoncer à l'installation de caméras de surveillance supplémentaires dans la zone du pavillon Hubert-Aquin »;

ATTENDU la résolution 2013-A-15959 adoptée par le Conseil d'administration de l'UQAM le 26 mars 2013 formant le Comité conseil en matière de prévention et de sécurité des personnes et des biens afin « d'identifier les éléments de la Politique n° 25 de prévention et de sécurité qui pourraient faire l'objet de modifications ou de consultations, notamment eu égard aux enjeux de vidéosurveillance »;

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité au Conseil syndical du SPUQ du 30 janvier 2014 (14CS652) qui réclamait « que le Conseil d'administration adopte, après consultation de la communauté de l'UQAM, une politique spécifiquement destinée à encadrer l'utilisation des dispositifs de surveillance vidéo à l'UQAM »; puis qui exigeait « que l'installation de caméras et l'utilisation de la surveillance vidéo soient limitées au cas dont le caractère indispensable aura été démontré tout en s'avérant le moins attentatoire possible du point de vue du respect du droit à la vie privée ».

ATTENDU que l'Assemblée départementale des sciences juridiques a dénoncé l'installation de caméras de surveillance autour du pavillon Hubert-Aquin (22 janvier 2013) et a exigé l'adoption d'une politique d'encadrement de ces caméras (26 septembre 2013); et a dénoncé récemment le climat de surveillance au travail provoqué par l'installation massive des caméras (18 août 2021);

ATTENDU que la résolution de l'Assemblée départementale de science politique (16 janvier 2014 – DSP 2013-2014-54) sur le même sujet recommandait et invitait l'UQAM à mieux baliser et à minimiser l'utilisation de caméras de surveillance;

ATTENDU la résolution du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit (25 août 2021) sur l'installation de caméras de surveillance à l'UQAM qui appelle entre autres « au retrait de toutes les caméras de surveillance qui ne sont pas démontrées individuellement et collectivement pleinement justifiées par des impératifs de sécurité »;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée de l'École de travail social (15 septembre 2021 -TSF-21-051) qui appelle à la suspension de l'usage (moratoire) de toutes les caméras de surveillance qui ne pourraient être justifiés en fonction d'objectifs clairs et raisonnables de sécurité;

ATTENDU l'absence continue d'une politique institutionnelle portant spécifiquement sur la surveillance vidéo, pourtant demandée par plusieurs depuis 2013;

ATTENDU les frais exorbitants de l'installation de ces caméras;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

EXIGE que l'UQAM se dote d'une politique institutionnelle encadrant l'usage des dispositifs de surveillance vidéo;

DEMANDE à Louis Baron, vice-recteur au Développement humain et organisationnel, de mener une enquête visant à justifier l'usage de chaque caméra de surveillance installée depuis janvier 2021;

EXIGE la suspension de l'utilisation des caméras de surveillance le temps de l'enquête;

EXIGE la suspension de l'usage (moratoire) de toutes les caméras de surveillance qui ne pourraient pas être justifiées en fonction d'objectifs clairs et raisonnables de sécurité.

La discussion permet de clarifier le projet de résolution en y apportant les amendements à l’amiable suivants :

Amendements à l’amiable

On demande d’ajouter « que l’existence d’une politique d’encadrement de la surveillance vidéo fait partie des recommandations du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada pour l’usage d’appareils de surveillance ».

La mention de date d’installation des caméras de surveillance est retirée : « installée depuis janvier 2021 ».

On ajoute à l’exigence d’obtenir une politique institutionnelle que celle-ci soit établie « par le biais de la Commission des études » et « au terme d’une consultation auprès de la communauté ».

On remplace le groupe de mots « la suspension de l’usage (moratoire) » par « le retrait » et on ajoute à la fin de cet élément « à l’issue de l’enquête ».

Par souci d’unité de formulation, on rétablit l’appel au vice-recteur par sa fonction plutôt que par son nom.

Au terme des discussions, les éléments sont réorganisés, à l’amiable, de la façon suivante :

- | | |
|---------|---|
| DEMANDE | au vice-recteur au Développement humain et organisationnel de mener une enquête visant à justifier l’usage de chaque caméra de surveillance; |
| EXIGE | la suspension de l’utilisation des caméras de surveillance le temps de cette enquête; |
| EXIGE | le retrait de toutes les caméras de surveillance qui ne pourraient pas être justifiées en fonction d’objectifs clairs et raisonnables de sécurité à l’issue de l’enquête; |
| EXIGE | que l’UQAM, par le biais de la Commission des études, se dote d’une politique institutionnelle, au terme d’une consultation auprès de la communauté, encadrant l’usage des dispositifs de surveillance vidéo. |

On procède à la lecture du projet de résolution tel que modifié.

21CS769 INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE : LE SPUQ EXIGE UNE POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

Proposition du Conseil exécutif

- | | |
|---------|---|
| ATTENDU | l’installation d’un nombre important de nouvelles caméras de sécurité dans les différents pavillons de l’UQAM au cours des derniers mois; |
| ATTENDU | que cette installation a été faite en pleine période pandémique, période marquée par l’absence sur le campus de la très grande majorité des membres de la communauté de l’UQAM; |
| ATTENDU | que cette installation s’est faite sans débat dans la communauté uqamienne; |
| ATTENDU | que l’existence d’une politique d’encadrement de la surveillance vidéo fait partie des recommandations du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada pour l’usage d’appareils de surveillance; |
| ATTENDU | les questions importantes que ces caméras soulèvent en matière de respect de la vie privée et de conduite responsable en recherche, |

notamment en matière d'éthique de la recherche avec les êtres humains, ainsi que pour le militantisme syndical et étudiant;

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité au Conseil syndical du SPUQ le 24 janvier 2013 (13CS646) qui demandait « à l'administration de renoncer à l'installation de caméras de surveillance supplémentaires dans la zone du pavillon Hubert-Aquin »;

ATTENDU la résolution 2013-A-15959 adoptée par le Conseil d'administration de l'UQAM le 26 mars 2013 formant le Comité conseil en matière de prévention et de sécurité des personnes et des biens afin « d'identifier les éléments de la Politique n° 25 de prévention et de sécurité qui pourraient faire l'objet de modifications ou de consultations, notamment eu égard aux enjeux de vidéosurveillance »;

ATTENDU la résolution adoptée à l'unanimité au Conseil syndical du SPUQ du 30 janvier 2014 (14CS652) qui réclamait « que le Conseil d'administration adopte, après consultation de la communauté de l'UQAM, une politique spécifiquement destinée à encadrer l'utilisation des dispositifs de surveillance vidéo à l'UQAM »; puis qui exigeait « que l'installation de caméras et l'utilisation de la surveillance vidéo soient limitées au cas dont le caractère indispensable aura été démontré tout en s'avérant le moins attentatoire possible du point de vue du respect du droit à la vie privée »;

ATTENDU que l'Assemblée départementale des sciences juridiques a dénoncé l'installation de caméras de surveillance autour du pavillon Hubert-Aquin (22 janvier 2013) et a exigé l'adoption d'une politique d'encadrement de ces caméras (26 septembre 2013); et a dénoncé récemment le climat de surveillance au travail provoqué par l'installation massive des caméras (18 août 2021);

ATTENDU que la résolution de l'Assemblée départementale de science politique (16 janvier 2014 – DSP 2013-2014-54) sur le même sujet recommandait et invitait l'UQAM à mieux baliser et à minimiser l'utilisation de caméras de surveillance;

ATTENDU la résolution du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit (25 août 2021) sur l'installation de caméras de surveillance à l'UQAM qui appelle entre autres « au retrait de toutes les caméras de surveillance qui ne sont pas démontrées individuellement et collectivement pleinement justifiées par des impératifs de sécurité »;

ATTENDU la résolution de l'Assemblée de l'École de travail social (15 septembre 2021, TSF-21-051) qui appelle à la suspension de l'usage (moratoire) de toutes les caméras de surveillance qui ne pourraient être justifiés en fonction d'objectifs clairs et raisonnables de sécurité;

ATTENDU l'absence continue d'une politique institutionnelle portant spécifiquement sur la surveillance vidéo, pourtant demandée par plusieurs depuis 2013;

ATTENDU les frais exorbitants de l'installation de ces caméras;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DEMANDE au vice-recteur au Développement humain et organisationnel de mener une enquête visant à justifier l'usage de chaque caméra de surveillance;

EXIGE la suspension de l'utilisation des caméras de surveillance le temps de cette enquête;

EXIGE le retrait de toutes les caméras de surveillance qui ne pourraient pas être justifiées en fonction d'objectifs clairs et raisonnables de sécurité à l'issue de l'enquête;

EXIGE que l'UQAM, par le biais de la Commission des études, se dote d'une politique institutionnelle, au terme d'une consultation auprès de la communauté, encadrant l'usage des dispositifs de surveillance vidéo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Divers

Levée de la réunion à 17 h 05.

La présidente,

La secrétaire générale,

Geneviève Hervieux

Catherine Gosselin

Liste des documents présentés (Conseil syndical du SPUQ du 1^{er} octobre 2021)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la première réunion du Conseil syndical du SPUQ 2021-2022 tenue le 1^{er} septembre 2021
3. SPUQ, projet de résolution : « Efficacité des systèmes de ventilation dans les pavillons de l'UQAM »
4. SPUQ, projet de résolution : « Accès à l'UQAM en temps de pandémie : présentation d'un passeport vaccinal ou d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 »
5. SPUQ, projet de résolution : « INFO-COVID « Aménagements académiques en cas d'absence justifiée liée à la COVID » : le rôle de la Commission des études bafoué par la direction de l'UQAM »
6. SPUQ, projet de résolution : « Consigne actuelle de la direction de l'UQAM relativement aux voyages à l'étranger : le SPUQ s'y oppose »
7. SPUQ, projet de résolution : « Installation de caméras de surveillance : le SPUQ exige une politique institutionnelle »